

LE CERCLE DES BIENFAITEURS

Académie de France à Rome
Villa Médicis



© Thibaut de Rohan

350

Académie de France à Rome
1666 2016 Villa Medici



DEVENEZ BIENFAITEURS

de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis et soutenez ses actions culturelles.

À l'occasion de ses 350 ans, l'Académie de France à Rome - Villa Médicis lance la carte du Cercle des Bienfaiteurs.

Bénéficiez de la carte en devenant Bienfaiteurs de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis, en France, en Italie, à travers le monde.

- Associez-vous aux activités culturelles de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis
- Participez à la mise en valeur de son patrimoine
- Contribuez à faire émerger de nouveaux talents artistiques
- Faites partie d'un club de mécènes de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis



MODALITÉS D'ADHÉSION

BIENFAITEURS

PARTICULIERS

- À partir de 1 000 €

ENTREPRISES

- À partir de 10 000 €

GRANDS BIENFAITEURS

PARTICULIERS

- À partir de 8 000 €

ENTREPRISES

- À partir de 30 000 €

Déduction fiscale - Conformément à la loi du 1^{er} août 2003

- Réduction de **66 %** du montant du don pour les **particuliers** dont les revenus sont imposables en France, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.
- Réduction de **60 %** du montant du don pour les **entreprises** redevables de l'impôt sur les sociétés en France, dans la limite annuelle de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

Vous pouvez nous contacter pour de plus amples informations.



CONDITIONS D'UTILISATION

La carte atteste que vous êtes mécènes **Bienfaiteurs** ou **Grands Bienfaiteurs** de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis.

La carte est nominative, personnelle*, et ne peut être cédée.

Elle donne droit à un accès privilégié à la Villa Médicis au titulaire de la carte et un accompagnateur, ainsi que de nombreux avantages, pour une durée d'un an à compter de la date d'émission de la carte.

La différence entre **Bienfaiteurs** et **Grand Bienfaiteurs** est déterminée par le montant du don.

*Les personnes en couple peuvent bénéficier d'une carte au nom des deux personnes
Les personnes morales bénéficient d'une carte au nom de la personne morale ; elles peuvent bénéficier de plusieurs cartes.



VOS AVANTAGES

en fonction du montant de votre don

Des dispositifs de reconnaissance seront proposés en fonction de vos besoins et du niveau de votre engagement.

- Accéder de manière privilégiée à l'Académie de France à Rome - Villa Médicis
- Être invité aux moments forts de la saison : vernissages, présentation des pensionnaires, du programme des activités...
- Participer au dîner annuel des **Bienfaiteurs** et **Grands Bienfaiteurs** de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis
- S'associer à l'image et au prestige de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis
- Appartenir à un club de chefs d'entreprise, décideurs, mécènes, passionnés d'art, de la France et de l'Italie...
- Privatiser les espaces de la Villa Médicis ou organiser une visite ou un séjour
- Recevoir des cadeaux et des souvenirs en lien avec l'image de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis

Les entreprises bénéficient d'avantages en termes de visibilité et de relations publiques. Nous vous invitons à nous contacter pour plus d'informations.



CONTACTEZ-NOUS !

Académie de France à Rome - Villa Médicis
Viale Trinità dei Monti, 1
00187 Roma - Italia

Michela Terreri

Responsable de la promotion et des locations

Théophile Voïta

mecenat@villamedici.it
+39 06 67 61 258

www.villamedici.it

350

Académie de France à Rome

1666 2016 Villa Medici

otbc.



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Réalisé avec le soutien de la
Caisse d'Épargne Ile-de-France